



LA DOMICILIATION, C'EST PLUS FACILE !



Plus de souci, votre cotisation est payée automatiquement et vous pouvez étaler les paiements sur les douze mois de l'année.
Un exemple : pour être membre adhérent le montant à payer chaque mois est de 1,70€ pour le format électronique ou 1,90€ pour le format papier.



Attention, si vous avez déjà une domiciliation auprès de la LRBPO, celle-ci reste valable pour les années suivantes sauf s'il y a résiliation de votre part.

Mandat de domiciliation européenne

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl
Numéro de créancier : BE83ZZZ725D000445
rue de Veeweyde, 43 - B-1070 Anderlecht, Belgique
Tél. : 02 521 28 50 • protectiondesoiseaux@birdprotection.be

Réservé à l'administration

Référence du mandat :
Montant :
Date du prélèvement :
Numéro de membre :

Je soussigné : Madame, Monsieur,*

Nom : Prénom :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité : Pays :

Date de naissance : __ / __ / ____ Téléphone :

Courriel (lettre capitale) :

N° de compte IBAN : ____ - ____ - ____ - ____ Code BIC :

FORMAT PAPIER

- Membre adhérent : 1,90 €/mois
- Membre étranger : 2,50 €/mois
- Membre protecteur : 2,70 €/mois
- Membre donateur : 5,20 €/mois *

FORMAT ÉLECTRONIQUE

- Membre adhérent : 1,70 €/mois
- Membre étranger : 1,70 €/mois
- Membre protecteur : 2,50 €/mois
- Membre donateur : 5 €/mois *

* Donne droit à une attestation fiscale de 40€

Si vous optez pour le **format électronique**, vous recevrez la revue par e-mail.
Merci donc de ne pas oublier de compléter la ligne « courriel » ci-dessus.

Date de signature : __ / __ / ____ signature du débiteur :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (BE 0414 132 194) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Les tarifs de cotisation du tableau ci-dessus sont d'actualité à la signature du présent document. Dans le cas où La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux serait obligée de revoir les tarifs, le membre en serait averti. Il peut mettre fin à sa cotisation à tout moment en contactant sa banque ou la Ligue (02 521 28 50).